

## *Motion de soutien aux professionnels de la culture en Martinique*

Le CÉSECÉM exprime sa préoccupation et ses plus vives inquiétudes quant au sort des professionnels de la culture qui depuis des mois, et plus particulièrement à l'occasion du second confinement imposé par la crise sanitaire, expriment leurs difficultés et leur désarroi.

Les artistes musiciens, comédiens, danseurs, créateurs visuels, plasticiens, auteurs, les techniciens, ainsi que les professions associées, n'ont plus les moyens de travailler compte tenu des restrictions pesant sur le fonctionnement des commanditaires habituels. Ils ont des difficultés à créer, ou produire et présenter leurs œuvres en raison des mesures interdisant les rassemblements et l'utilisation de locaux.

Notre situation est unique dans notre environnement géographique insulaire, et pénalise nos artistes davantage que leurs homologues, durement touchés également, sur le territoire français dans son ensemble.

### Des conséquences graves sont d'ores et déjà prévisibles :

- La précarisation à très court termes, des professionnels des arts et de la culture.
- Le ralentissement voire l'arrêt de la création artistique en Martinique pour une saison déjà passablement perturbée.
- L'impact négatif sur la progression et la carrière de nos artistes, entraînant une perte d'attractivité de notre culture au-devant du monde.

### En conséquence, le CÉSECÉM recommande :

- La généralisation des procédures de soutien financier et leur application immédiate en cette fin 2020 à l'ensemble des professionnels identifiés du secteur.

- La mise en œuvre d'une étude prospective permettant de cerner avec précision les problématiques de ce secteur et les solutions permettant, après stabilisation de l'environnement sanitaire et socio-économique de Martinique, entre autre, de mettre en place un système spécifique pour nos intervenants des arts et de la culture.
- De développer la commande aussi bien publique que privée, d'œuvres en tout genre auprès des artistes durant l'année budgétaire 2021 ; à cette occasion, devrait être envisagée une action de mise en relation des commanditaires et prestataires, de type *job dating culturel*; ou un *salon/forum de la production artistique*.
- Un véritable plan d'aide à l'export des œuvres et des artistes pour compenser les restrictions locales d'exercer.
- La mise en place d'un système d'accompagnement financier des entreprises touristiques, prestataires d'animation et bar-restaurants, utilisant les services d'artistes professionnels, dès la reprise d'activités.